

# LES COMITÉS HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CHS-CT)

## Un outil pour une meilleure qualité de vie au travail

### C'EST QUOI ?

Le Comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHS-CT) est une instance de concertation chargée de veiller et de contribuer à la protection de la santé et à l'amélioration des conditions de travail des personnels.

### QUI SONT-ILS ?

Ces comités sont composés du représentant de l'autorité administrative (Rectrice, Dasen) qui les préside, du secrétaire général adjoint - DRH de l'académie et/ou du secrétaire général de la DSDEN et des représentants des personnels.

### QUE FONT-ILS ?

Ils contribuent à l'analyse et à la prévention des risques professionnels. Ceci par des visites régulières de sites relevant de leurs compétences ou par le biais d'enquêtes et par l'analyse et l'exploitation du contenu des fiches des registres santé et sécurité au travail et danger grave et imminent. (Le CHS-CT répond aux fiches qui lui ont été transmises.)



### EN QUOI PEUVENT-ILS VOUS AIDER ?

**Lors de visites de sites ou de postes, ils observent, constatent d'un point de vue technique les conditions d'hygiène et de sécurité concernant :**

- l'environnement physique du travail (température, éclairage, aération, bruits, structure...),
- l'aménagement des postes de travail et de leurs annexes.

**Ils sont à l'écoute des personnels sur leurs conditions de travail :**

- la durée, l'aménagement, les horaires de travail, le respect de la réglementation,
- les risques psycho-sociaux potentiels, la qualité et l'efficacité des relations entre tous les personnels,
- l'organisation du travail (charges de travail, rythme, pénibilité des tâches, respects des missions de chacun...).

**Ils font des préconisations pour améliorer le quotidien et réduire les risques concernant la santé, l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.**

### QUELS SONT VOS Outils OU MOYENS DE PRÉVENTION ?

- Registre santé sécurité au travail
- Registre danger grave et imminent
- Document unique des risques professionnels
- Assistant de prévention

**Les membres des CHS-CT sont tenus à une obligation de discrétion et de confidentialité à l'égard des informations à caractère confidentiel qui leurs sont communiquées.**

### NOS COORDONNÉES